

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019098CS0102**

Comité Syndical du 8 avril 2019

**Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 9 avril 2019**

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2018 : compte administratif.

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Monsieur Roland TELMAR.

Monsieur Roland TELMAR demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit qui était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est indiqué que le compte administratif 2018 est identique au compte de gestion 2018 voté précédemment.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit dont la balance générale s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 587 475,45 <i>A</i>	2 909 425,22 <i>G</i>
	Section d'investissement	226 176,55 <i>B</i>	1 039 238,08 <i>H</i>
		+	+
Reports de l'exercice 2017	Section de fonctionnement (002)	0,00 <i>C</i>	144 125,97 <i>I</i>
	Section d'investissement (001)	1 238 828,67 <i>D</i>	0,00 <i>J</i>
		=	=
Total (réalisations + reports)		4 052 480,67 <i>= A + B + C + D</i>	4 092 789,27 <i>= G + H + I + J</i>
Rar à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00 <i>E</i>	0,00 <i>K</i>
	Section d'investissement	0,00 <i>F</i>	0,00 <i>L</i>
	Total des Rar	0,00 <i>= E + F</i>	0,00 <i>= K + L</i>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 587 475,45 <i>= A + C + E</i>	3 053 551,19 <i>= G + I + K</i>
	Section d'investissement	1 465 005,22 <i>= B + D + F</i>	1 039 238,08 <i>= H + J + L</i>
	Total cumulé	4 052 480,67 <i>= A + B + C + D + E + F</i>	4 092 789,27 <i>= G + H + I + J + K + L</i>
Total Général		40 308,60	

Fonctionnement - Dépenses		Mandats émis
011	Charges à caractère général	975 910,40
65	Autres charges de gestion courante	1 567 901,40
66	Charges financières	43 663,65
Total		2 587 475,45
Fonctionnement - Recettes		Titres émis
74	Dotations, subventions et participations	1 908 830,13
75	Autres produits de gestion courante	75 092,57
77	Produits exceptionnels	925 502,52
002	Excédent de fonctionnement reporté de 2017	144 125,97
Total		3 053 551,19

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Année 2018
23	Immos en cours	7 066,89	0,00	7 066,89
16	Emprunts et dettes assimilées	211 596,52	0,00	211 596,52
041	Opérations patrimoniales	7 513,14	0,00	7 513,14
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2017	1 238 828,67	0,00	1 238 828,67
Total		1 465 005,22	0,00	1 465 005,22
Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Année 2018
13	Subventions d'investissement	832 547,19	0,00	832 547,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 664,61	0,00	191 664,61
27	Autres immobilisations financières	7 513,14	0,00	7 513,14
041	Opérations patrimoniales	7 513,14	0,00	7 513,14
Total		1 039 238,08	0,00	1 039 238,08

Mademoiselle Laure GAUTHIER précise que :

- **L'excédent total de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Très Haut Débit et des exercices antérieurs cumulés est de 40 308,60 €.**

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

Le 1^{er} Vice-Président précise que les modalités de vote du compte administratif du budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le 1^{er} Vice-Président propose de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

56 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2018 du budget annexe Très Haut Débit.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.